

L'IMPOSITION ETHNIQUE

Monique SELIM

Les cités HLM périphériques des grandes concentrations urbaines françaises sont devenues en deux décennies de forts pôles de rassemblement pluri-ethnique qui en tant que tels ont été désignés par les médias comme des zones de tension sociale insoluble. Dans une de ces cités ordinaires, le Clos St-Lazare à Stains, commune de la Seine-St-Denis, a été conduite entre 1977 et 1979 une investigation ethnologique dont l'objet était les rapports sociaux internes à l'espace résidentiel. L'enquête avait retenu cinq immeubles comme lieux privilégiés d'observation, considérant que les locataires de ces immeubles formaient des groupes sociaux concrets de cohabitation dont les relations spécifiques appelaient l'examen.

On portera ici l'attention sur l'un de ces immeubles dénommé très banalement "Tour des miracles". Ce bâtiment de huit étages, à chacun desquels se répartissent quatre appartements, offre en effet au regard une configuration pluri-culturelle singulière particulièrement intéressante : trente-six familles s'y côtoient dont dix françaises autochtones et deux ayant vécu en Afrique du Nord, six antillaises, cinq algériennes et quatre laotiennes. Les représentations qui se construisent dans cette situation et les rapports qui s'y développent sont de façon cruciale focalisés sur la position "d'étranger" : on en analysera les différents modes de constitution et de traitement, on en dégagera les axes principaux d'élaboration.

La tour est située à la frontière du monde extérieur et du territoire de la cité et une de ses façades est ouverte sur une grande avenue de Stains. Cette disposition spatiale est très appréciée par ses habitants qui s'imaginent ainsi un peu à l'écart de la cité qu'ils évitent de traverser : comme ailleurs le grand ensemble est perçu par sa population comme un univers de dégradation, d'insécurité, d'infâmie et d'échec social.

Les familles françaises autochtones -premières occupantes de l'immeuble dans les années 70- se rappellent l'euphorie dans laquelle elles ont emménagé dans des appartements jugés spacieux et magnifiques. Depuis, la décennie écoulée est évaluée à l'aune des différentes "vagues" d'immigration qui

symbolisent des repères chronologiques dans une micro-histoire de plus en plus désastreuse : l'arrivée des familles algériennes, puis antillaises, enfin laotiennes a été vécue chaque fois comme un "envahissement", comme une nouvelle étape vers une décadence à la fois individuelle et collective ; ne plus être "chez soi", être contraint d'entendre des langues "incompréhensibles", voir son habitat détérioré par des "étrangers", devoir assister à des comportements "barbares" (1), subir des atteintes journalières à son droit au repos et à l'intimité... sont les thèmes des plaintes quotidiennes mêlées à des récriminations virulentes qu'expriment les familles françaises autochtones.

Les représentations des familles françaises autochtones, quant à leur habitat, s'organisent de manière décisive autour de l'édification de catégories "ethniques" : l'origine et l'appartenance socio-culturelles servent de base à la construction d'une perception homogène de chaque groupe en présence auquel l'individu est immédiatement rattaché ; la négation et l'absence de tout trait distinctif, l'adoption totale de ce que les familles françaises revendiquent comme leurs "habitudes de vie" sont érigées en critère d'appréciation des conduites des familles allogènes. Les pratiques familiales, conjugales et parentales (2), sont au centre de ces conceptions et jugements, l'inadéquation éducative -toujours postulée- constituant l'enfant en source prépondérante de préjudice pour le voisinage. Individus et groupes sont dans ce contexte systématiquement comparés et on mesure ce qu'on interprète comme des efforts ou au contraire des refus "d'adaptation" et "d'assimilation". Ainsi telle jeune femme antillaise qui est salariée et élève seule ses sept enfants est louée pour ses qualités de sérieux et ses vertus éducatives irréprochables alors que telle famille algérienne de huit enfants est en permanence conspuée pour son manque de surveillance de ses enfants, son "arriération", sa résistance à toute "évolution" : l'évènement que constituera le retour au domicile familial de la fille aînée après quelques mois de mariage achèvera de jeter l'opprobre sur cette famille. Félicitations et admonestations, compliments et procès s'énoncent publiquement en présence des individus concernés. Une situation de rivalité et de concurrence -dont l'enjeu est des plus aléatoires- est ainsi installée entre les différentes familles immigrées.

Dernières arrivées, les familles laotiennes échappent de manière relative aux accusations qui frappent les "étrangers" ; on les soupçonne de relever d'une couche sociale supérieure, d'avoir bénéficié d'une éducation à laquelle soi-même on regrette de n'avoir pas eu accès. Le prestige social modère la stigmatisation ethnique. Des sentiments ambivalents alimentent alors une distance extrême qui inscrit les familles laotiennes dans une certaine position d'extériorité.

Les familles françaises autochtones, antillaises et algériennes restent donc les principaux protagonistes du microcosme de voisinage. Placées en situation de domination symbolique dans cette scène triangulaire, les familles françaises autochtones sont les premiers acteurs d'une "rupture ethnique" dont elles ont institué les fondements. La reproduction de cette rupture s'exerce à deux niveaux et ses initiateurs ne sont pas à l'abri de ses conséquences.

La cristallisation de "communautés ethniques" négatives conduit tout d'abord à la séparation et à l'affrontement entre ceux qu'un regard extérieur -arbitre- distingue et oppose. Dans un mouvement de contestation du statut assigné, la reprise du discours dominant par ceux qu'elle vise et son renvoi sur les

autres acteurs "étrangers" sont dès lors nécessaires ; ils participent à l'enfermement et à l'isolement des individus dans des "groupes ethniques" imaginaires ; ainsi les familles algériennes dénoncent-elles "l'envahissement" des "noirs" et leurs méfaits sur le même mode que les familles françaises autochtones face à l'ensemble des "étrangers" ; elles se plaisent à revendiquer une absence totale de contact avec ces derniers. Les familles antillaises se plaignent, quant à elles, d'un trop grand "mélange"... Pour les unes comme pour les autres, l'habitat convoité ne comporte que des familles françaises au milieu desquelles on est le seul élément allochtone, estimé et valorisé. Décrétée, la coupure ethnique est ainsi répétée et démultipliée à chaque échelon. L'idée partagée et réciproquement entretenue d'une sociabilité intense, interne à chaque groupe socio-culturel, reflète et dans le même moment accroît cette coupure.

L'imposition ethnique dont on est l'objet implique parallèlement la tentative individuelle d'y échapper par la dissociation personnelle de l'ensemble de ceux auxquels on est de l'extérieur identifié. Au caractère illicite de tout rapport inter-ethnique s'ajoute ainsi la proscription des relations avec des voisins de même origine : chacun se doit d'affirmer qu'il ignore l'existence de ses compatriotes. Des Antillais s'évertuent d'en donner des preuves éclatantes : ils auraient reconnu dans un des co-habitants de l'immeuble une personne ou même un parent éloigné et ils se seraient bien gardés de le lui rappeler afin d'esquiver toute fréquentation ultérieure. La fiction -commune à l'ensemble des colocataires- de micro-collectivités ethniques soudées a ainsi pour corollaire une tendance à la scission et à l'évitement inter-individuel qui met en oeuvre une compétition générale.

Cette tendance se voit renforcée par le fait que chaque famille immigrée se trouve potentiellement prise entre deux faisceaux d'accusation divergents qui lui confèrent une condition très précaire ; des inculpations explicites en provenance des familles françaises de maintenir envers et contre tout un mode de vie "différent" et générateur de nuisances ; la menace latente d'une réprobation ou d'une critique des familles de même appartenance socio-culturelle. L'image de ce blâme qui intègre les contradictions propres à l'immigration revêt des formes très diverses ; telle femme algérienne veuve et mère de quatre enfants, qui a été amenée à prendre un travail salarié à l'extérieur de son domicile, vit sa nouvelle condition comme une trahison : elle devine la condamnation de ses voisins algériens et croit percevoir leur présomption de prostitution. Ou encore tel Antillais, actuellement au chômage, repère dans les regards de ses pairs le constat d'un échec social insupportable.

Cette logique -dans laquelle la référence ethnique est hégémonique et en tant que telle destructrice des supports de l'identité individuelle- induit à promouvoir une distance inter-personnelle généralisée dont les familles françaises autochtones ont été parmi les premières à ressentir les effets ; la grande majorité d'entre elles s'est peu à peu totalement retranchée dans son appartement, ne souscrivant plus à l'échange rituel de salutations : au fur et à mesure qu'elle intériorisait l'indignité sociale croissante de son habitat, signifiée par "l'invasion des étrangers", elle a été amenée à fuir toute rencontre (sept familles).

Cette micro-structure de communication, marquée par la division ethnique, offre conjointement à l'observation des axes hiérarchiques de médiation qui contribuent à sa cohérence. On appréhendera ceux-ci à travers des personnages notoires de l'immeuble qui permettront de mieux saisir l'ambiance régnante.

Georgette, dont le mari est ouvrier dans une petite entreprise et qui a deux enfants adolescents, a été une des toutes premières locataires de l'immeuble en 1967. Elle milite au sein de "L'Amicale des Locataires" (3) de la cité qu'elle a contribué à créer et dans laquelle elle occupe des fonctions importantes. Cette activité -qui implique à la fois des contacts fréquents avec les édiles locaux et une aide concrète et diversifiée aux locataires en difficulté- lui a conféré une position d'autorité tangible. Véritable chef de quartier, Georgette entend maintenir l'ordre dans son immeuble au délabrement duquel elle a assisté avec affliction. Elle lutte avec acharnement contre les fauteurs de troubles -Algériens, Antillais et parfois Français- utilisant tous les moyens dont elle dispose : réprimandes ou semonces, plaintes écrites, pétitions, appels de l'inspecteur de l'O.P.H.L.M., demandes d'expulsion ... Elle s'élève avec violence contre l'augmentation incessante de la population immigrée dans le grand ensemble et exprime un sentiment de révolte dont la formulation s'appuie sur une vision socio-politique vague : l'installation des "étrangers" dans des cités HLM françaises serait le fruit d'une volonté politique réfléchie de la classe supérieure au pouvoir contre les couches "ouvrières". Cette installation est vécue comme un "châtiment social", un nouvel acte d'infériorisation et Georgette allègue sa longue attente et les multiples démarches effectuées par elle-même pour obtenir un logement HLM et enfin quitter la petite pièce meublée où elle vivait avec sa famille.

Les nombreux conflits qui ont bouleversé les familles françaises de l'immeuble ont profondément affecté Georgette qui s'est perçue de plus en plus seule dans un "territoire étranger" ; une relation unique a été maintenue avec une famille française en dépit de l'ambiguïté qui s'y fait jour : Renée -dont le mari est chauffeur-livreur et se présente comme "attaché de direction dans le XI^e arrondissement"- heurte en effet les conceptions de Georgette par sa dénégation constante de sa condition sociale et son aspiration ostentatoire à une élévation mythique. Néanmoins Georgette et Renée se rendent des visites fréquentes et font ensemble des excursions à Paris ; ce lien les réassure mutuellement d'une implantation et d'une permanence "française" dans un immeuble au sein duquel elles pensent devoir être "solidaires" contre les "étrangers".

Georgette se défend de toute opinion "raciste", accusation contre laquelle elle s'est à l'occasion violemment insurgée après qu'elle lui eût été signifiée par un locataire algérien qui en avait référé par écrit à l'O.P.H.L.M. Ses convictions en la matière mettent en oeuvre une intervention "pédagogique" à l'égard des familles immigrées qu'il faut amener avec fermeté à embrasser les usages en vigueur dans la "société française". Le nombre des familles devant être ainsi "instruites" dans la tour s'est néanmoins révélé trop grand ; la maîtrise et le contrôle de l'unité de voisinage étaient de toute évidence impossibles et Georgette regrette de ne pas habiter les petits immeubles à quatre étages de la cité où, par ailleurs, la distribution de deux appartements par palier permet de désigner avec certitude un coupable lors d'un incident quelconque.

La relation qu'entretient Georgette -assistée de Renée- avec Mina, mère algérienne de sept enfants, dont le mari est ouvrier du bâtiment, a permis à Georgette d'ancrer concrètement l'image d'une supériorité ethnique légitime qui, au fur et à mesure qu'elle s'en percevait de plus en plus dépossédée, a été transformée en pivot essentiel de son statut. Mina a été érigée en exemple d'une famille "étrangère" silencieuse, respectable, honnête et méritoire par sa recherche d'"européanisation" ; Georgette et Renée acceptent de sortir avec elle alors qu'elles ne manquent pas de rappeler la honte qu'elles ressentiraient à être vues en compagnie de telle ou telle Algérienne de l'immeuble. Le rapport de domination semble incontesté et la soumission apparente sans faille.

Ce rapport est la première étape d'une reproduction hiérarchique qui traverse la scène pluri-ethnique de l'immeuble. Mina -dont la discrétion est légendaire et qui se tient manifestement à distance des familles algériennes décriées de la tour- est devenue le pôle dominant d'une nouvelle triade calquée sur celle précédemment mentionnée. Forte des retombées prestigieuses que lui valent ses liens avec la figure locale de l'autorité, secondée par une de ses voisines algériennes, Aziza, mère de sept enfants et femme de manoeuvre, sur laquelle elle jouit en conséquence d'une ascendance indubitable, Mina a entrepris d'utiliser le crédit dont elle bénéficiait sur une jeune Antillaise : Suzette est mère de six enfants, travaille comme employée de service et est mariée à un Camerounais embauché saisonnièrement en Arabie Séoudite. Suzette témoigne à Mina une considération égale à celle dont cette dernière fait preuve à l'égard de Georgette; elle se remémore l'accueil -au sens fort du terme- que lors de son emménagement six ans auparavant Mina lui réserva, lui offrant ainsi en quelque sorte les conditions symboliques d'une installation légitime. Suzette, que son travail retient toute la journée à l'extérieur de son domicile, a confié la garde de ses enfants à Mina ; cette délégation partielle du pouvoir parental apparaît essentielle dans la filière de subordination ethnique que tissent ces différents acteurs. Suzette est un des aboutissements de cette filière : le choix d'un mari "africain" -selon son expression- est un des arguments sur lequel elle s'appuie pour expliquer son opposition définitive à toute relation avec des familles antillaises de l'immeuble. Quant à Aziza, elle a pour son compte personnel amorcé avec une antillaise très récemment installée une relation qui semble identique à celle mise en oeuvre par Mina à l'égard de Suzette.

L'ensemble de ces personnages compose le noyau structurant de l'univers relationnel de l'immeuble et l'axe ethnique générateur de l'autorité. Il met en évidence les mécanismes d'enchaînement et d'emboîtement d'une domination à caractère ethnique qui esquisse à travers un renversement des positions des acteurs de courtes lignes de médiation entre les différents groupes socio-culturels en présence, dans un contexte de ruptures généralisées. Ces médiations se réalisent à travers deux éléments convergents : l'acceptation par un acteur "étranger" de la dépendance et de la sujétion à l'acteur supérieur que représentent les familles françaises autochtones ; la substitution consécutive de cet acteur "étranger" à une famille française dans la domination d'un second acteur "étranger" simultanément coupé d'un rapport direct avec l'acteur dominant. Cette domination par "personne interposée" désigne dans le même moment, au sein de la micro-conjoncture décrite, la distance infranchissable qui sépare les familles françaises autochtones des antillaises ; l'assignation ethnique conduit ces dernières à une auto-censure systématique : elles préfèrent choisir un isolement déploré mais perçu comme l'unique protection contre l'éventualité omniprésente d'accusations et de dénonciations. Leur refoulement dans une position d'"étranger" radical est tel qu'il rend impossible tout recours à leur nationalité.

Dans ce contexte enfin les familles algériennes sont enfin astreintes à occuper une place médiatrice dont la stabilité apparente dissimule une ambiguïté intrinsèque et une très grande fragilité ; ce rôle -dans lequel elles sont bloquées- en fait les premières cibles de la vindicte des familles françaises autochtones ; ces dernières sont en effet à la recherche d'indices minimaux d'une proximité qui est le creuset nécessaire à l'établissement d'une suprématie ethnique qu'elles ont édifée en emblème de leur identité.

Dans ce champ social morcelé -où les médiations hiérarchiques viennent corroborer la coupure ethnique et sa reproduction- les frontières instituées entre les différents groupes et individus apparaissent indépassables. Les situations dans lesquelles semblent enfreints les principes qui règlent ces représentations partagées et soutendent les rapports internes éclairent a contrario leur prégnance. On en donnera pour conclure un exemple pertinent.

Père de quatre enfants, âgé d'une cinquantaine d'années, Georges est un ancien militaire à la retraite dont la femme est employée. Constamment présent au domicile familial, alors que son épouse travaille à l'extérieur, il perçoit cette condition comme péniblement équivoque : son voisinage fustige d'ailleurs ouvertement cette inversion des fonctions féminines et masculines ; le moment le plus douloureux de la journée est ainsi pour Georges sans aucun doute celui où il descend chercher son courrier et est contraint de se mêler à l'assemblée matinale, rituelle, des femmes de l'immeuble. Sans échanger quelques mots de politesse, il remonte précipitamment dans son appartement, fuyant des regards railleurs et lourds de reproches. Taxé de "fainéantise" et de surcroît d'alcoolisme, Georges se défend par des discours belliqueux : "Ici c'est moi qui fais la femme...", qu'il parsème volontiers de plaisanteries homosexuelles. Déjà détesté par son entourage, Georges eut en outre un jour la maladresse de clamer, lors d'une grève de charges animée par l'amicale des locataires, que son loyer n'était pas d'un coût trop élevé pour son budget. Ses dettes à l'O.P.H.L.M. furent ensuite découvertes fortuitement. Cet évènement, dont la nouvelle fut rapidement répandue, le ridiculisa à ses yeux et à ceux de tous et acheva de jeter l'anathème sur sa famille. Georges est donc particulièrement honni par les familles françaises autochtones de la tour qui ne lui adressent plus la parole.

Ce rejet l'a conduit à se tourner publiquement vers ses voisins antillais dont il ne cesse de louer la "camaraderie" et la "franchise" ; les qualités d'honnêteté, de sincérité et "d'amitié" de ceux qu'il dénomme "les noirs" sont confrontées à "l'individualisme", "l'égoïsme" et "la jalousie" des "Français". Si les familles antillaises ont accueilli avec la plus grande méfiance et réserve ces avances, la transgression que mettent en scène les harangues de Georges apparaît constitutive de l'ordonnement ethnique des relations internes qu'elle vient renforcer. Cette contestation impuissante d'une exclusion de la "communauté française" de l'immeuble redouble son enfermement critique dans la position dans laquelle il a été acculé et par là même confirme le maintien des différenciations ethniques imposées qui gèrent et grèvent l'existence des cohabitants. Vouées à l'échec, les invites de Georges à l'égard des Antillais semblent d'autre part cristalliser aux yeux de certaines familles françaises autochtones la culpabilité entretenue (4) autour de la xénophobie sans néanmoins en rien l'entamer. Bien qu'elle ne soit porteuse d'aucune remise en cause des ruptures ethniques dans lesquelles elle prend sa source et se développe, l'ébauche dérisoire de leur franchissement qu'illustre Georges consolide donc ces ruptures et les consacre.

Le paysage de cette tour éclaire avec acuité le fonctionnement social de la cité. Dans ce contexte de coprésence de différentes populations immigrées et autochtones, la négativité attribuée à "l'étranger" -qui engendre une détermination et une fixation ethnique univoques- constitue la distance ethnique en moteur des rapports sociaux. Cette distance qui exclut toute relation autre que hiérarchique reproduit à l'infini la division sur un mode ethnique. Elle dessaisit dans le même moment l'ensemble des partenaires de la cohabitation de toute assise légitime. Si elle se présente sous la figure d'une injonction, elle n'est pour aucun d'entre eux pourvoyeuse d'un statut dont le profil leur paraît de plus en plus incertain. Les luttes désespérées qui animent chaque jour la recherche d'un tel statut personnel et d'une reconnaissance définitive enlissent au sein de la scène micro-locale les acteurs dans une précarité partagée. Evoluant dans une condition commune vacillante, familles autochtones et allogènes sont ainsi amenées à épouser les rôles hypothétiques de "Français" et d' "étrangers" : à huis clos dans une scène d'antagonismes dépourvus d'issues, ils sont conduits à devenir les interprètes chancelants d'une tragédie sans héros.

NOTES

- (1) Par exemple, tueries de moutons, mariage précoce de jeunes filles algériennes, manque d'hygiène dans les appartements...
- (2) Analysées par Gérard ALTHABE comme l'enjeu des rapports entre les familles françaises au sein d'une ZUP nantaise, les normes familiales se voient dans la conjoncture pluri-ethnique présente octroyer une efficacité imaginaire égale mais leur focalisation négative est déplacée sur l'acteur "étranger".
- (3) Rattachée à la CNL.
- (4) L'époque à laquelle a été réalisée l'enquête laissait entrevoir une telle culpabilité dont on peut aujourd'hui douter qu'elle se manifeste en raison des effets de légitimation qu'ont eus les récentes campagnes politiques xénophobes.